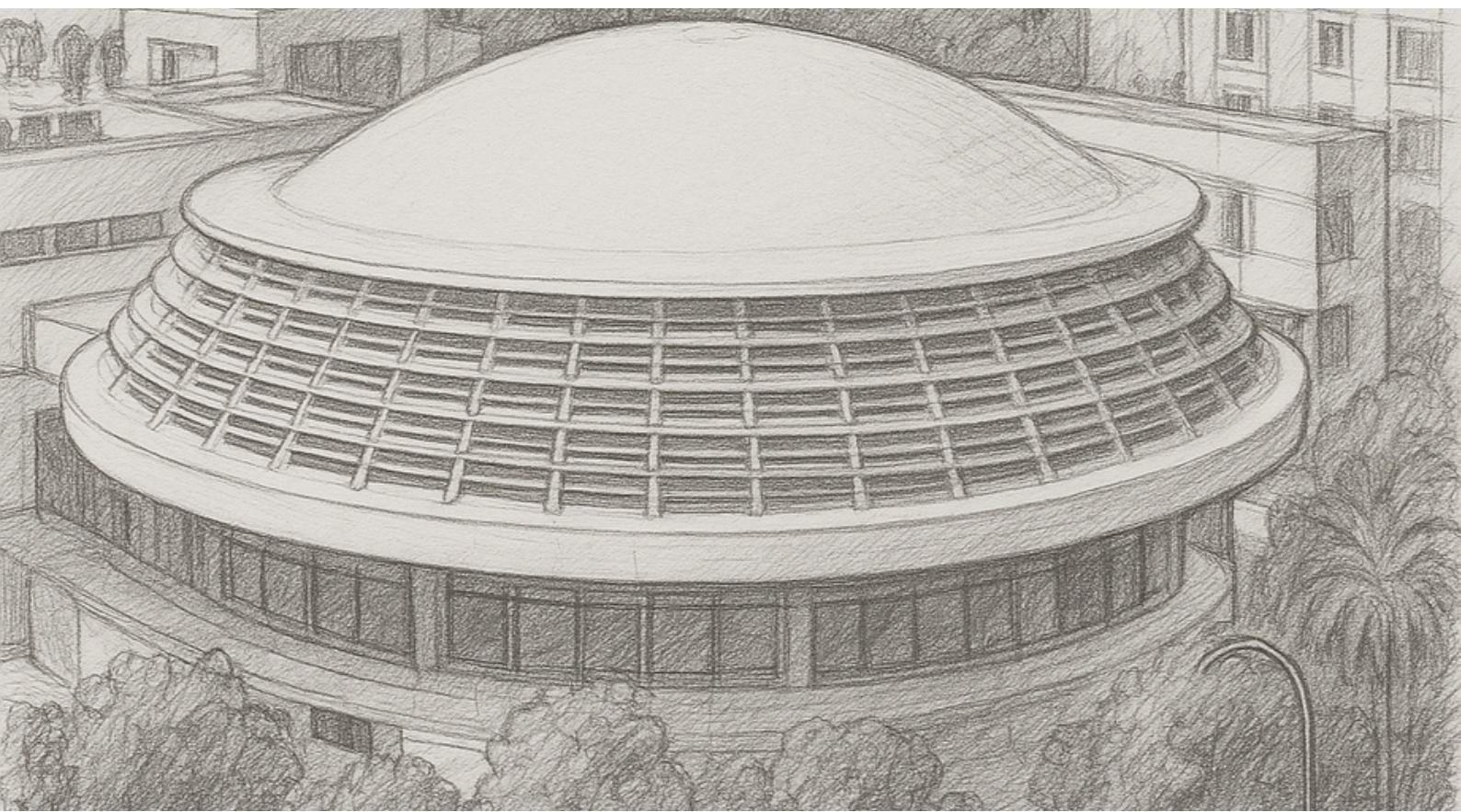


Camera di i Terrorii di Corsica Chambre des Territoires de Corse



Raportu d'attività di u 2024

Rapport d'activité 2024



SUNTA SOMMAIRE

Preambulu.....	pagina 3
Préambule.....	page 3
Disignazione di i membri di a Camera di i territorii di Corsica.....	pagina 4
Désignation des membres de la Chambre des territoires de Corse.....	page 4
U rollu di a camera di i territorii di Corsica.....	pagina 11
Le rôle de la Chambre des territoires de Corse.....	page 11
A Cumposizione è a présidenza di a Camera di i territorii di Corsica.....	pagina 13
La composition et la présidence de la Chambre des . territoires de Corse.....	page 13
U Scagnu.....	pagina 14
Le Bureau.....	page 14
I gruppi di travagliu.....	pagina 16
Les groupes de travail.....	page 16
A sede di a Camera di i territorii de Corsica.....	pagina 19
Le siège de la Chambre des territoires de Corse.....	page 19
I mezzi finanziari.....	pagina 20
Les moyens financiers.....	page 20
E risorse umane.....	pagina 21
Les ressources humaines.....	page 21
I strumenti messi à disposizione.....	pagina 22
Les outils mis à disposition des membres.....	page 22
E sessione.....	pagina 23
Les sessions.....	page 23
Bilanciu.....	pagina 27
Bilan.....	page 27

Preambulu

Préambule

La Loi du 7 mars 2017 ratifiant les ordonnances n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la collectivité de Corse, n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la collectivité de Corse et n° 2016-1563 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures électorales applicables en Corse, a créé une collectivité unique en Corse, à compter du 1er janvier 2018.

La Collectivité de Corse constitue ainsi, depuis cette date, une collectivité à statut particulier, en lieu et place de la Collectivité territoriale de Corse et des conseillers départementaux.

Elle comprend une Chambre des territoires, dont le siège est à Bastia. Cette Chambre des territoires a été créée afin de mieux coordonner l'exercice des compétences respectives des différentes collectivités territoriales et des différentes intercommunalités en matière d'action publique et de solidarité financière.

Le Décret n°2017-1684 du 14 décembre 2017 publié au Journal Officiel le 15 décembre 2017 relatif à la Chambre des territoires de Corse et portant diverses dispositions d'adaptation à la création de la Collectivité de Corse avait été soumis pour avis le 21 septembre 2017 à l'Assemblée de Corse, il a été adopté par l'Assemblée de Corse après avoir été amendé sur la base du rapport coproduit par le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Commission des Compétences législatives et réglementaires. Mais aucune des propositions n'a été retenue. Aux termes de ce décret, « La Chambre des territoires exercera les missions dévolues, dans chaque région, aux conférences territoriales de l'action publique (CTAP) ».

Enfin, la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « Loi 3ds » et le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022, relatif aux modalités de désignation des membres de la Chambre des territoires de Corse, ont fait évoluer la composition de la Chambre des territoires (article L 4421-3 du CGCT).



Disignazione di i membri di a Camera di i Territorii di Corsica

Désignation des membres de la Chambre des Territoires de Corse

Base juridique

- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.
- Le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022, en application de la loi n°2022-217 du 21 février 2022, portant définition des modalités de désignation des membres de la Chambre des territoires de Corse.
- L'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du préfet de Corse du 19 juin 2023, portant fixation de la liste des membres de la Chambre des territoires.

COMPOSITION DE LA CHAMBRE DES TERRITOIRES : MANDATURE 2023-2026

- **Gilles Simeoni**

Presidente di a Camera di i Territorii

Président de la Chambre des Territoires

Presidente di u Cunsigliu esecutivo di Corsica

Président du Conseil Exécutif de Corse

- **Marie-Antoinette Maupertuis**

Presidente di l'Assemblea di Corsica

Présidente de l'Assemblée de Corse

Unu Riprisintante di u Cumitatu di a muntagna corsa

Un représentant du Comité de massif de Corse :

- **Jean-Felix Aquaviva**

Presidente delegatu di u Cumitatu di a muntagna corsa

Président délégué du Comité de massif de Corse

Deputatu di a seconda circunscrizione di Cismonte

Député de la seconde circonscription de Haute-Corse

Unu riprisintante di a conca di Corsica

Un représentant du Comité de bassin de Corse :

- **Gilles Giovannangeli**

Viciprésident di a conca di Corsica

Vice président du comité de bassin de Corse

Presidente di l'Uffizu d'ecchippamentu idraulicu di a Corsica

Président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse

Sei Riprisintanti di i Cumunità d'agglumerazione

Six représentants des Communautés d'agglomération

Cumunità d'Agglumerazione di Bastia

Communauté d'Agglomération de Bastia

- **Marie-Hélène PADOVANI**

Merressa di San Martinu di Lota

Maire de San Martino di Lota

- **Louis Pozzo di Borgo**

Presidente di a Cumunità d'Agglumerazione di Bastia

Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Aghjuntu à u merre di Furiani

Adjoint au maire de Furiani

- **Pierre Savelli**

Merre di Bastia

Maire de Bastia

Cumunità d'Agglumerazione di u Paese Aiaccinu

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

- **Christophe Mondoloni**

Aghjuntu à u merre d'Aiacciu

Adjoint au maire d'Ajaccio

- **Jean-Marie Pasqualaggi**

Merre di Tavacu

Maire de Tavaco

- **Stéphane Sbraggia**

Presidente di a Cumunità d'agglumerazione di u Paese Aiaccinu

Président de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien

Merre d'Aiacciu

Maire d'Ajaccio

Trenta i quattru riprisintanti di i Cumunità di cumuni

trente quatre représentants des Communautés de communes

[Alta Rocca](#)

Alta Rocca

- **Nicolas Cucchi**

Merre di Zonza - Santa Lucia di Portivechju

Maire de Zonza - Sainte Lucie de Porto Vecchio

- **Pierre Marcellesi**

Presidente di a cumunità di cumune d'Alta Rocca

Président de la communauté de communes d'Alta Rocca

Merre di Zoza

Maire de Zoza

[Celavu Prunelli](#)

Celavu Prunelli

- **Achille Martinetti**

Merre di Bucugnà

Maire de Bocognano

- **Marie-France Orsoni**

Merressa di Veru

Mairesse de Vero

Pieve di l'Ornanu e Taravu

Pieve de l'Ornano et du Taravo

- **Paul-Antoine Bertolozzi**

Merru di Quasquara

Maire de Quasquara

- **Jean-Baptiste Luccioni**

Merru di Pitrusella

Maire de Pietrosella

Sartinesi Valincu - Taravu

Sartenais Valinco - Taravo

- **Jean Pereney**

Aghjunta à u merre di Vighjaneddu

Adjoint au maire de Viggianello

- **Antoine Rocca**

Merre di Santa Maria Ficaniedda

Maire de Santa-Maria-Figaniella

Spelunca - Liamone

Spelunca - Liamone

- **Jean-Jacques Gianni**

Merre d'Evisa

Maire d'Evisa

- **LUCIANI Xavier**

Merre di Rennu

Maire de Renno

Corsica Suttana

Sud Corse

- **Jean Giuseppi**

Merre di Fignari

Maire de Figari

- **Jean-Charles Orsucci**

Merre di Bunifa

Maire de Bonifacio

Calvi Balagna

Calvi Balagne

- **Jean - Louis Delpoux**

Aghjuntu à u merre di Calvi

Adjoint au maire de Calvi

- François-Marie Marchetti

Presidente di a Cumunità di Cumune Calvi Balagna

Président de la Communauté de Communes Calvi Balagne

Aghjuntu à u merre di Calvi

Adjoint au maire de Calvi

Capi Corsu

Cap Corse

- Patrick Sanguinetti

Presidente di a cumunità di cumune Capi Corsu

Président de la communauté de communes Cap Corse

Merre di Brandu

Maire de Brando

- Ange-Pierre Vivoni

Merre di Siscu

Maire de Sisco

Castagniccia Casinca

Castagniccia Casinca

- Benoît BRUZI

Merre d'U Viscuvatu

Maire de Vescovato

- Paul-Louis Giannechini

Merre d'U Quarcitellu

Maire de Quercitello

Centru Corsica

Centre Corse

- Fabien Arrighi

Merre di Nuceta

Maire de Noceta

- Philippe Ghionga

Cunsigliera municipale di Corti

Conseiller municipal de Corte

Costa Verde

Costa Verde

- François Berlinghi

Merre di Peru è Casevechje

Maire de Pero Casevecchie

- François-Xavier Ceccoli

Merre di San Ghjulianu

Maire de San Giuliano

Fium'Orbu Castellu

Fium'Orbu Castellu

- **Don - Marc Albertini**

Merre di Ghisoni

Maire de Ghisoni

- **François Tiberi**

Merre di Vintisari

Maire de Ventiseri

L'Isula Balagna

L'Ile Rousse Balagne

- **Attilius Ceccaldi**

Merre di Lama

Maire de Lama

- **Lionel Mortini**

Presidente di a Cumunità di cumune L'Isula Balagna

Président de la Communauté de communes L'Ile Rousse Balagne

Merre di Belgudè

Maire de Belgodère

Marana Golu

Marana Golo

- **Jean-Marc Mattei**

Merre d'A Scolca

Maire de Scolca

- **Charlotte Terrighi**

Merressa di Vignale

Mairesse de Vignale

Nebbiu - Conca d'Oru

Nebbiu - Conca d'Oro

- **Jean-Pierre Leccia**

Merre d'Oletta

Maire d'Oletta

- **Dominique Maroselli**

Merre di Rutali

Maire de Rutali

Oriente Oriente

- **Anthony Alessandrini**
Merre d'Antisanti
Maire d'Antisanti
 - **Jean-Claude Franceschi**
Presidente di a Cumunità di cumune Oriente
Président de la Communauté de communes Oriente
merre d'Aleria
Maire d'Aleria
- ## Pasquale Paoli Pasquale Paoli
- **Pierre-Marie Geronimi**
Merre di Casamacciuli
Maire de Casamaccioli
 - **ROCCHI Ange-Toussaint**
Merre di Rusiu
Maire de Rusio



U rollu di a camera di i territorii di Corsica

Le rôle de la Chambre des territoires de Corse

La Chambre des Territoires est une instance de dialogue entre la Collectivité de Corse, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes sur les grands enjeux liés au développement local et territorial, à l'exercice coordonné de leurs compétences et à la cohérence de l'action publique des collectivités précitées sur l'ensemble du territoire insulaire.

La Chambre des territoires débat et rend des avis sur tous les sujets précités. Elle peut également débattre, émettre des avis et des propositions d'amendements, sur des sujets d'intérêt général, tels que les enjeux prospectifs et les schémas stratégiques en matière d'environnement et de développement durable, les volets territoriaux des programmes contractualisés et européens, les orientations en matière d'aménagement du territoire, de foncier, d'urbanisme, de dynamiques territoriales.

Elle émet enfin des avis sur les rapports soumis à l'Assemblée de Corse, qui relèvent de son champ de compétences. Elle peut, dans ce cadre, soumettre des propositions d'amendements.

La Chambre des territoires peut être également sollicitée pour avis dans le cadre de rapports d'orientation.

Ces rapports sont discutés devant l'Assemblée de Corse, sans qu'ils fassent l'objet d'une délibération. Ils sont ensuite envoyés en commission(s) compétente(s), afin de permettre un travail de fond sur le sujet. Le Conseil exécutif de Corse peut, sur invitation de la Commission, participer à ses travaux et mener des consultations auprès des acteurs concernés.

Enfin, la Chambre des territoires peut être consultée sur tout sujet lié à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols, dans le cadre de la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux.

Dans ce cadre, elle pourra solliciter l'intervention et l'expertise ponctuelle de personnes et/ou entités qualifiées dans ce domaine et plus largement dans l'aménagement du territoire.



A cumposizione è a presidenza di a camera di i Territorii di Corsica

La composition et la présidence de la Chambre des Territoires de Corse

44 MEMBRES

- Le Président du Conseil exécutif de Corse et Président de la Chambre des Territoires de Corse.
- La Présidente de l'Assemblée de Corse.
- Un représentant du Comité de massif de Corse.
- Un représentant du Comité de bassin de Corse.
- Deux représentants élus par Communauté de communes.
- Trois représentants élus, dont au moins deux maires, par Communauté d'agglomération.



Le principe de la création d'un Bureau, qui est une demande forte des élus, a été approuvé à l'unanimité des membres de la Chambre des territoires lors de la séance d'installation de la 3ème mandature, le 25 octobre 2021, puis confirmé lors de la séance du 29 novembre de la même année.

L'objet et les prérogatives de ce Bureau sont :

- Animer la vie de l'institution entre ses réunions plénières,
- Assurer la transversalité des travaux de commissions,
- Favoriser le lien entre la Chambre des territoires et l'Assemblée de Corse d'une part, et avec le terrain d'autre part.

De la même manière, le Bureau :

- Intervient sur les ordres du jour des sessions,
- En assure le suivi des décisions ainsi que celui des travaux des groupes de travail,
- Propose les dates des réunions plénières,
- Propose au Président de la Chambre et à ses membres de se saisir de sujets entrant dans les compétences de cette instance, indépendamment de toute saisine.

Sa composition nominative initiale résulte de la décision du 7 février 2022.

La création d'un Bureau au sein de la Chambre des territoires est prévue par l'article 5.4.1 du règlement intérieur qui prévoit aussi que les réunions du Bureau auront lieu la première semaine de chaque mois.

Le Bureau a été installé initialement le 6 décembre 2022 avec la désignation d'**Attilius Ceccaldi** en qualité de Président et de **Don-Marc Albertini**, en qualité de Vice-Président.

Il a été renouvelé, à l'occasion de la quatrième mandature, le 10 juillet 2023, comme suit :

- **Gilles Simeoni**, Président du Conseil exécutif et Président de la Chambre des territoires, membre de droit,
- **Attilius Ceccaldi**, Président du Bureau
- **Don-Marc Albertini**, Vice-Président du Bureau
- **Fabien Arrighi**,
- **Jean Giuseppi**,
- **Jean-Baptiste Luccioni**,
- **Achille Martinetti**,
- **Patrick Sanguinetti**,
- **Louis Pozzo di Borgo**,
- **Charlotte Terrighi**,
- **Jean-Jacques Gianni**,
- **Christophe Mondolini**

Depuis l'abandon des commissions thématiques le Bureau affirme son rôle de levier essentiel, permettant une plus grande souplesse et réactivité dans le traitement des dossiers avec notamment des réunions en format « classique » et d'autres en format élargi thématique (soutiens aux territoires, forêt...), le tout à un rythme mensuel à minima voire davantage quand les sujets le nécessitent.



I gruppi di travagliu Les groupes de travail

À l'occasion de l'installation de la 4^{ème} mandature, le 10 juillet 2023, les membres élus ont décidé de mettre un terme aux anciennes commissions, dont la durée de vie était alignée sur celle des mandatures et dont les travaux ont pu être menés à leur terme.

En lieu et place, il a été convenu que le Bureau proposerait la création de groupes de travail thématiques, autonomes dans leur fonctionnement. Chaque groupe définit sa composition, la fréquence de ses réunions ainsi que les éventuelles auditions de personnes qualifiées.

Ces groupes de travail, dont la création est formalisée en session plénière, sont pilotés par un binôme d'élus référents. Ils peuvent faire appel, en plus du soutien du Secrétariat général de la Chambre des territoires, à des ressources internes ou externes selon les besoins. Leur autonomie de fonctionnement est garantie, tout en assurant une information régulière du Bureau et de la formation plénière sur l'avancée des travaux et les éventuelles difficultés rencontrées.

Les thématiques retenues pour ces groupes émanent des propositions des membres réunis en session plénière. D'autres sujets peuvent être proposés et discutés en cours de mandature, en fonction des enjeux identifiés.

Dans le cadre de ses missions, la Chambre des territoires a poursuivi en 2025 l'animation et le suivi de plusieurs groupes de travail, tout en assurant une mobilisation active autour de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Ces dynamiques participatives traduisent l'engagement constant des membres à accompagner la Collectivité de Corse dans la définition de politiques publiques adaptées aux réalités des territoires.

- Etat d'avancement

Groupe « Déchets »

Le groupe a organisé sa première réunion de cadrage le 21 mai. Les échanges ont permis de cibler une problématique centrale : le coût de la gestion des déchets au sein des intercommunalités, en particulier au regard du rapport coût/qualité du service rendu.

Les membres ont également souhaité approfondir la question de la gouvernance du traitement et de la collecte, en lien avec le rôle des territoires au sein du SYVADEC.

À la suite de cette réunion, une présentation du Plan territorial de prévention et de gestion des déchets a été faite devant le Bureau, avant transmission du document pour avis dans le cadre d'une procédure écrite. Adopté en juillet par l'Assemblée de Corse avec un avis favorable de la Chambre, ce document fera l'objet d'un suivi opérationnel par les membres du groupe en lien avec les services compétents.

Groupe « Eau »

Les travaux ont abouti à la formulation de plusieurs propositions opérationnelles :

- Développer une communication ciblée sur l'usage de l'eau, à destination des particuliers, professionnels et agriculteurs
- Améliorer le rendement des réseaux via une politique d'investissement soutenue par une demande d'enveloppe budgétaire conjointe État/Région
- Réviser le schéma d'aménagement hydraulique «Aqua nostra 2050» avec des projections actualisées à l'horizon 2030 ;
- Généraliser l'élaboration de schémas directeurs communaux et de cartographies adaptées pour une meilleure gestion de la ressource.

Ces recommandations s'inscrivent en cohérence avec les orientations de la Collectivité de Corse, et ont été discutées lors de la réunion du Comité de massif à Corti. Les membres ont également salué l'annonce gouvernementale du 9 octobre relative à la suspension du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement, confirmée par une proposition de loi adoptée au Sénat.

Groupe « Forêt »

Le groupe a défini deux axes de travail prioritaires :

- Suivre l'avancement du Programme pour la forêt et le bois de Corse (PFBC), en accompagnant les services dans la mise en place de comités de gestion par massifs
- Renforcer l'information et la pédagogie autour des conventions entre communes forestières et Collectivité de Corse, afin d'encourager les communes éligibles à en bénéficier pleinement.

Ces travaux témoignent d'une volonté d'ancrer la politique forestière dans les dynamiques territoriales, à travers un dialogue renforcé entre collectivités et institutions.

- **Objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**

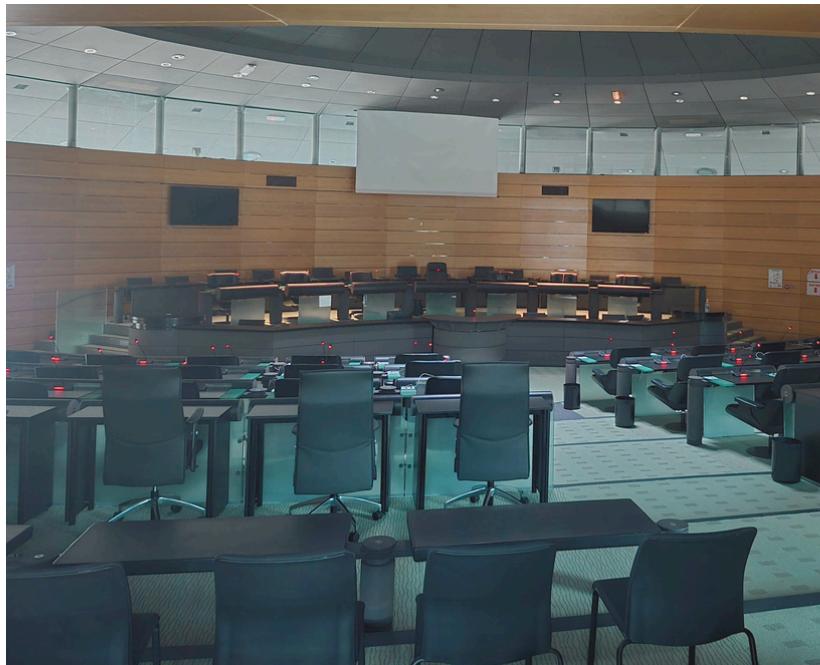
L'objectif « ZAN » représente un enjeu transversal fort, au cœur des politiques d'aménagement du territoire. Lors des réunions du Bureau des 24 septembre et 14 octobre, les membres ont insisté sur l'importance de diffuser une information opérationnelle à l'ensemble des territoires insulaires, sur les points suivants :

- Compréhension de l'objectif ZAN et de la notion d'artificialisation des sols
- Rappel de la nécessité pour chaque commune de se doter d'un document d'urbanisme d'ici 2027
- Accompagnement des élus dans la prise en main des contraintes et opportunités liées au dispositif.

Dans ce cadre, la Chambre des territoires est appelée à jouer un rôle de relais et de coordination, en lien avec la Collectivité de Corse, l'AUE et le CAUC (Conseil de l'aménagement et de l'urbanisme corse). Les membres du Bureau ont également réaffirmé leur volonté de participer au groupe de travail interinstitutionnel dédié à la mise en œuvre du ZAN, aux côtés des services concernés.



A sede di a Camera di i Territorii de Corsica Le siège de la Chambre des Territoires de Corse

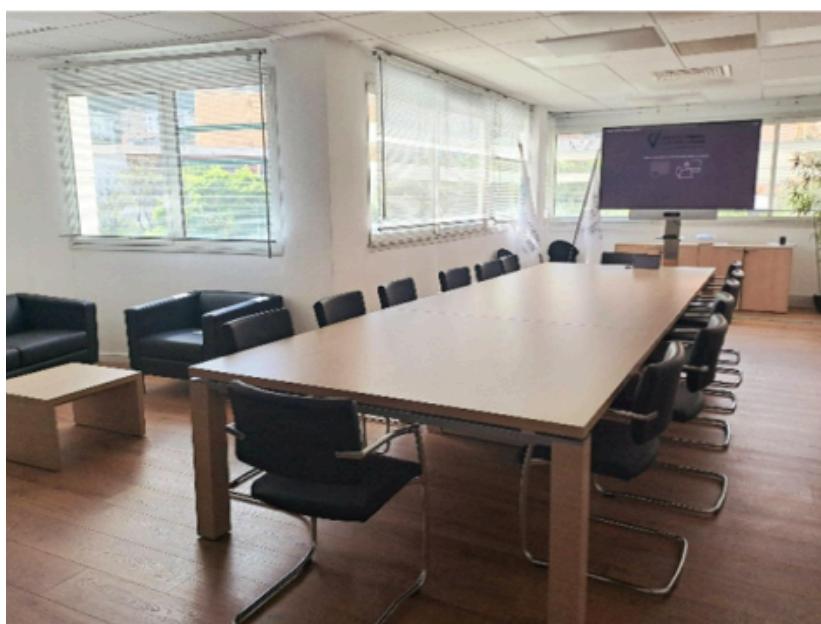


Le siège de la Chambre des territoires est à Bastia.
Les séances plénières se tiennent en salle des délibérations « Jean Leccia », dans le Palazzinu.

Les locaux administratifs sont installés au sein de la Coupole, au 2^{ème} étage de l'Hôtel de la Collectivité de Corse.

La salle B49 accueille les réunions du Bureau, des commissions et groupes de travail de la Chambre des territoires.

Cette salle est également mise à disposition des élus qui souhaitent se réunir durant les sessions ou en dehors afin de préparer les séances de travail de la Chambre des territoires.





I mezzi finanziari Les moyens financiers

Le budget de la Chambre des territoires alloué en 2024, s'élève à 60 500 euros.

Il a vocation à prendre en charge les dépenses relatives à des frais de prestations diverses et des fournitures courantes pour le fonctionnement du Secrétariat général.

Ce budget pourra évoluer en fonction des besoins qui émergeront et des actions que la Chambre souhaitera voir conduites, dans le cadre de ses compétences et de l'évolution de ses missions et de son organisation, dans le respect des orientations budgétaires de la Collectivité de Corse.

Il faut préciser enfin que la Chambre des Territoires peut compter sur des moyens pris en charge par les budgets d'autres services de la Collectivité, comme les frais de personnel (il faut noter à ce titre la création d'un poste de coordinateur administratif, juridique et financier en 2024) mais aussi des équipements techniques et informatiques fournis à l'instance pour la salle de réunion et le « Palazzinu » à Bastia notamment.



E rissorce umane Les ressources humaines

Le Secrétariat général de la Chambre des Territoires est composé en 2024 comme suit :

- Un secrétaire général
- Une assistante en charge du bureau
- Une coordinatrice administrative, juridique et financière
- Une assistante de direction
- Une directrice de la communication (jusqu'en avril 2024)
- Une étudiante en alternance



I strumenti messi à disposition Les outils mis à disposition

Une plateforme collaborative

Cette plateforme, ouverte avec des niveaux d'accès utilisateurs hiérarchisés, permet de :

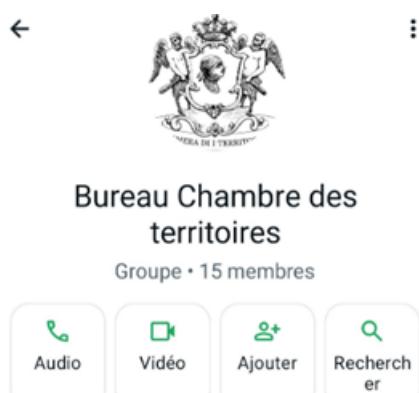
- Diffuser les ordres du jour des sessions et des réunions des instances de la Chambre
 - Donner accès aux documents de travail
 - Lancer les procédures écrites
 - Conserver la mémoire des travaux effectués
- D'accéder au portail « PAES'IDEI »



Un site Internet www.isula.corsica/territoires



Un groupe « WHATSAPP » pour le Bureau de la Chambre des territoires





E sessione pienarie Les sessions plénières

Rapports examinés lors de la session du 12 février 2024

Raportu Nu 2024-1

Evoluzione istituzionale

Rapport N° 2024-1

Evolution institutionnelle

Raportu Nu 2024-2

Funziunamentu di a Camera di i territorii

Rapport N° 2024-2

Fonctionnement de la Chambre des territoires

Raportu Nu 2024-3

Programma di travagli di u geniu furistieru pè u 2024

Rapport N° 2024-3

Programme de travaux des Forestiers sapeurs 2024

Raportu Nu 2024-4

Prisentazione di i programmi eurupei

Rapport N° 2024-4

Présentation des programmes européens

Raportu Nu 2024-5

Prisentazione di u Pianu du gestione di a Riserva Naturale di Corsica di u Massicu di Montu Ritondu

Rapport N° 2024-5

Présentation du Plan de gestion de la Réserve Naturelle de Corse du Massif du Monte Ritondu.



Rapports examinés lors de la session du 6 mai 2024

Raportu Nu 2024-6

Evoluzione istituzionale

Rapport N° 2024-6

Evolution institutionnelle

Raportu Nu 2024-7

Funziunamentu di a Camera di i territorii

Rapport N° 2024-7

Fonctionnement de la Chambre des territoires

Raportu Nu 2024-8

Prisenzazione di u Pianu di prutezzione di a furesta è di u spaziu naturale contru à i fochi pè u periudu 2024-2033

Rapport N° 2024-8

Présentation du plan de protection des forêts et de l'espace naturel contre les incendies pour la période 2024-2033

Raportu Nu 2024-9

Prisenzazione di e missione è di l'azzione du l'Uffiziu fundiariu di Corsica.

Rapport N° 2024-9

Présentation des missions et des actions de l'Office foncier de Corse.



Rapports examinés lors de la session du 4 novembre 2024

Rapport Nu 2024-13

Ajuti à e cumune

Rapport N° 2024-13

Aides aux communes

Rapport Nu 2024-14

Analisi glubale di l'appiegazione di u Pianu d'Assestu è di sviluppu
durevule di a Corsica

Rapport N° 2024-14

Analyse globale de l'application du Plan d'Aménagement et de
Développement Durable de la Corse (PADDUC)

Rapport Nu 2024-15

Presentazione di l'associu "InSite Corsica"

Rapport N° 2024-15

Présentation de l'association " In Site Corse"



Rapports examinés lors de la session du 2 décembre 2024

Raportu Nu 2024-10

Evoluzione di e prerugative di a Camera di i Territorii

Rapport N° 2024-10

Evolution des prérogatives de la Chambre des Territoires

Raportu Nu 2024-11

Conturesu di l'attività di u Scagnu è di i gruppi di travagliu

Rapport N° 2024-11

Point d'information sur les travaux du Bureau et des groupes de travail

Raportu Nu 2024-12

Raportu d'attività di u 2023

Rapport N° 2024-12

Rapport d'activité 2023

Raportu Nu 2024-16

Sustegnu a i territorii

Rapport N° 2024-16

Soutiens aux territoires





Bilanciu di l'annata 2024

Bilan de l'année 2024

En 2024, le Président du Conseil exécutif et Président de la Chambre des territoires a souhaité consolider la dynamique initiée en 2023 afin de rapprocher davantage l'action publique des besoins des territoires.

Faits marquants de la Chambre des territoires en 2024

• Déploiement de la 4^{ème} mandature

Première année de fonctionnement complet pour la mandature installée en juillet 2023, marquée par une représentativité accrue des territoires : 40 représentants sur 44 membres au total.

• Réinstallation du Bureau

Le Bureau, émanation opérationnelle de l'instance, a été recomposé dans la continuité de cette nouvelle mandature.

• Contribution au débat institutionnel

L'instance a été activement associée au processus dit «Beauvau» relatif à l'évolution institutionnelle de la Corse.

Des représentants ont été auditionnés par la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Des propositions ont été formulées concernant la portée des avis, la solidarité territoriale, les prérogatives communales et le transfert de compétences.

• Interruption du processus

Les travaux ont été suspendus en raison de la dissolution de l'Assemblée nationale et de l'instabilité politique.

• Révision des aides aux collectivités

Dans un contexte budgétaire contraint et à la fin du programme en vigueur, la Chambre a été mobilisée sur la refonte des aides aux communes et intercommunalités.

Sujet abordé en séance plénière et en réunion de Bureau.

• Nouvelle organisation des travaux

Abandon des commissions thématiques au profit de groupes de travail ad hoc ou de réunions en format thématique et/ou élargi. Thématiques traitées : eau, forêt, déchets, carte administrative, aides aux communes.

Exemple : présentation du Plan territorial de prévention et de gestion des déchets par le Conseiller exécutif compétent.

S'agissant de l'activité même de la Chambre des territoires pour l'année 2024, les chiffres clés sont les suivants :

- La Chambre s'est réunie quatre fois en session plénière. Ces réunions ont donné lieu à l'examen de **16 rapports** (et autant de décisions).
- Le Bureau, en tant qu'organe moteur de l'instance, s'est réuni à **treize reprises**, dont cinq en format élargi et/ou thématique ; il anime ainsi l'institution entre les plénières, coordonne les groupes de travail, renforce les liens avec l'Assemblée de Corse et le terrain, suit les travaux et décisions, indépendamment des saisines.
- Les rapports présentés en séances plénières ont été complétés, conformément à la possibilité ouverte par le règlement intérieur de la Chambre, par la consultation des élus sous forme de procédure écrite « lorsque l'avis de la Chambre des Territoires est requis dans des délais qui ne permettent pas de convoquer les membres » : soit **17 procédures écrites** (dont 1 pour avis, relative au Plan territorial de prévention et de gestion des déchets de Corse (PTPGD)-Plan territorial d'actions pour une économie circulaire (PTAEC) et 16 pour information).

Ouverture renforcée et participation aux travaux partenariaux

En 2024, la Chambre des territoires a renforcé sa participation à plusieurs temps forts et instances de concertation à l'échelle régionale.

Cette dynamique d'ouverture s'est traduite par une présence accrue lors des évènements suivants :

- **Corsica Pruspettiva 2050**, initiative prospective portée par la Collectivité de Corse
- **Congrès des maires** de Corse-du-Sud et de Haute-Corse
- **Scontri di i territorii** organisés par l'Université de Corse
- **Intervention auprès d'étudiants** en formation universitaire venus de Brest
- **Comité de pilotage des politiques culturelles** de la Collectivité de Corse
- **Réunion de travail** sur le circuit des actes au sein de la Collectivité
- **Rencontre avec les représentants du GIRTEC** (gestion des biens indivis)
- **Comité de pilotage de l'économie sociale et solidaire** ;
- **Comité de Massif**
- **Comité de pilotage du Tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli**

- **Avis rendus et contributions thématiques**

Sur saisine du Conseil exécutif, la Chambre a émis en 2024 des avis sur plusieurs dossiers d'intérêt territorial :

- **Le programme de travaux des Forestiers sapeurs 2024**
- **Le Plan de protection des forêts et de l'espace naturel contre les incendies (2024–2033)**
- **L'analyse globale de l'application du PADDUC** (Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse).

Par ailleurs, elle a été associée :

- Au lancement de la réflexion sur l'harmonisation des barèmes des fonds de péréquation de la taxe additionnelle (TADE)

Aux **travaux préparatoires à la refonte du SDAGE** (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et du **PGRI** (Plan de gestion des risques d'inondation), dont les suites sont prévues en 2025.



TERRITORIU, TERRA TOIA

Camera di i territorii di Corsica
Palazzu di a Cullettività di Corsica
Giratoghju di u Marisciale Leclerc
20405 Bastia cedex 9

Chambre des territoires de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
Rond-point du Maréchal Leclerc
20405 Bastia cedex 9

Téléphone secrétariat : 04 95 55 69 00

Site internet : www.isula.corsica/territoires

Mail : cdtc@isula.corsica